

**Réponse du Conseil administratif à l'interpellation écrite du  
17 février 2015 de M<sup>me</sup> et M. Eric Bertinat et Brigitte Studer:  
«Léman Bleu: arrêtons le massacre avant la faillite!»**

*TEXTE DE L'INTERPELLATION*

TV Léman Bleu SA (ci-après «Léman Bleu») a été créée en 1997 sous l'impulsion notamment de la Ville de Genève, actionnaire directe et indirecte à hauteur de 54% (via Naxoo), à la suite du départ des actionnaires 2RBI, Cablecom et Banque cantonale de Genève en 2004.

En 2005, à la suite d'importantes pertes, et pour éviter le dépôt de bilan, Léman Bleu a choisi de conclure un partenariat avec MM. Philippe Hersant et Stéphane Barbier-Mueller, actuellement administrateurs de Léman Bleu. En 2006, un contrat de prestations a été signé entre Léman Bleu et la Ville de Genève.

Dans ce contexte, la motion M-542 «Pour que Léman Bleu prenne le large sans vision étroite!» avait été déposée le 6 juin 2005. Elle invitait le Conseil administratif à notamment «exercer les droits d'actionnaire de la Ville avec le souci exclusif de la viabilité économique de la chaîne, de son indépendance politique et de son professionnalisme».

En réponse à la motion M-542, le Conseil administratif indiquait, deux ans plus tard, qu'il avait toujours souhaité que Léman Bleu soit une chaîne de proximité et que, depuis l'entrée des nouveaux actionnaires, la Ville était désormais actionnaire minoritaire.

Or, depuis le départ de M. Michel Chevrolet, en 2008, il y a déjà eu sept changements dans la direction de Léman Bleu et, sous le règne de M. Stéphane Santini, de 2012 à 2013, de nombreux licenciements, démissions et cas de burnout ont été déplorés, le tout dans un climat «malsain».

Cela n'a pas alarmé M. Philippe Lathion, président du conseil d'administration depuis 2005, et membre de plus d'une trentaine de conseils d'administration à Genève et ailleurs, qui a déclaré ne pas avoir l'intention de modifier sa «ligne».

L'histoire se répète puisque nous venons d'apprendre que le conseil d'administration avait décidé, le 21 janvier 2015, de mettre un terme aux mandats de MM. Michel Robadin, directeur général, Pascal Mathieu, directeur adjoint, et Philippe Kneubuehler, directeur commercial.

M. Laurent Keller, actuel rédacteur en chef, a été nommé directeur et il a expliqué à la presse qu'il entendait recentrer Léman Bleu sur l'information de proximité. Un discours entendu à chaque changement de direction.

Au vu des explications qui précèdent, force est de constater que la «ligne» du conseil d'administration de Léman Bleu apparaît pour le moins obscure et que la gestion du personnel laisse manifestement à désirer.

Le Conseil administratif peut-il dès lors:

- expliciter la «ligne» de la Ville de Genève en tant que membre du conseil d'administration de Léman Bleu?
- expliciter comment la Ville de Genève a mis en oeuvre jusqu'à ce jour la motion M-542 telle qu'acceptée par le Conseil municipal en juin 2005?
- indiquer si les membres actuels du conseil d'administration sont à même de répondre aux exigences de professionnalisme et de viabilité économiques de la chaîne telles qu'exigées par la motion M-542?
- indiquer au Conseil municipal l'état des comptes de la chaîne au 31 décembre dernier?

#### *RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF*

Les difficultés qu'a pu connaître TV Léman Bleu SA au début de l'année 2015 font désormais partie du passé. Dans l'intervalle, un nouveau directeur a été nommé par le conseil d'administration en la personne de M. Laurent Keller.

Dans le courant de l'exercice 2018, la chaîne a atteint des records d'audience et a assuré une couverture des élections au Conseil d'Etat dont la qualité et le dynamisme ont été salués par de nombreux observateurs et spécialistes du monde des médias.

Pour le surplus, les comptes de la chaîne ont dégagé un bénéfice en 2018.

Les deux administrateurs délégués par la Ville au sein du conseil de la chaîne participent activement à l'élaboration de la stratégie de l'entreprise. L'un d'eux est le plus ancien administrateur de la chaîne et dispose d'une connaissance solide des processus de production audiovisuelle. Pour mémoire, les membres du conseil d'administration s'interdisent en revanche d'intervenir sur le contenu rédactionnel proposé par ce média et une charte signée par les intéressés garantit expressément l'indépendance et la liberté des journalistes.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général ad interim:  
*Olivier-Georges Burri*

Le maire:  
*Sami Kanaan*